

Sanofi : Expiration de la période d'attente prévue par la loi Hart-Scott-Rodino pour l'acquisition de Principia Biopharma Inc.

PARIS – Le 22 septembre 2020 - Sanofi annonce aujourd'hui la fin de la période d'attente prévue par la loi antitrust Hart-Scott-Rodino (*Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act*) de 1976, telle que modifiée (ci-après, « la loi HSR »), applicable au projet d'acquisition de Principia Biopharma Inc. (ci-après, « Principia », NASDAQ: PRNB).

Le 28 août 2020, Sanofi a lancé une offre publique d'achat (ci-après « l'Offre ») en vue de l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Principia (ci-après, « les actions »), au prix de 100 dollars l'action en numéraire, sans intérêt et net de toute retenue fiscale obligatoire. La période d'attente prévue par la loi HSR ayant expiré, cette condition de l'offre est désormais remplie.

La réalisation de l'offre reste soumise à diverses conditions, notamment l'apport d'au moins la majorité des actions ordinaires en circulation immédiatement avant l'expiration de l'offre et à d'autres conditions habituelles décrites dans l'offre d'achat que Sanofi a déposée auprès de la *Securities and Exchange Commission* (ci-après la « SEC ») le 28 août 2020.

L'offre expirera une minute après 23 h 59, heure de New York, le vendredi 25 septembre 2020, sauf si elle est prolongée conformément aux dispositions de l'accord de fusion (*Merger Agreement*) et aux règles et règlements applicables de la SEC. L'offre publique d'achat, la lettre de transmission correspondante et certains autres documents relatifs à l'offre, de même que le document de sollicitation / recommandation (*Solicitation/ Recommendation Statement*) présenté par Principia par la voie du formulaire 14D-9 (*Schedule 14D-9*), sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires de Principia. Ces documents peuvent également être obtenus gratuitement sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Il est également possible de se les procurer, sans frais, en contactant Sanofi à l'adresse ir@sanofi.com ou sur le site Internet de Sanofi à l'adresse www.sanofi.com/investors.

A propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Relations Médias

Ashleigh Koss
Tél.: +1 908-205-2572
ashleigh.koss@sanofi.com

Relations Investisseurs - Paris

Eva Schaefer-Jansen
Arnaud Delepine
Yvonne Naughton

Relations investisseurs – Amérique du Nord

Felix Lauscher
Fara Berkowitz
Suzanne Greco

Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45

ir@sanofi.com

<https://www.sanofi.com/en/investors/contact>

Déclarations prospectives

Cette communication contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques et peuvent comprendre des déclarations comprenant des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « sera », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que les directions de Sanofi et de Principia estiment que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi et de Principia, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les risques liés à la capacité de Sanofi et de Principia à finaliser l'acquisition aux conditions proposées, ou selon le calendrier attendu, y compris ceux liés à l'obtention de toute autorisation réglementaire requise, la possibilité que des offres concurrentes soient faites, les autres risques associés à la réalisation d'un rapprochement d'entreprises, tels que le risque que l'intégration ne soit pas réussie, qu'elle soit plus difficile, chronophage, ou plus coûteuse qu'attendu, ou que les bénéfices attendus de l'acquisition ne se réalisent pas, les risques liés aux opportunités futures et aux projet de la société acquise, y compris les incertitudes liés à sa performance financière et les résultats de la société acquise après la finalisation de la transaction, les perturbations induites par l'acquisition proposée rendant plus difficile la conduite des affaires courantes ou la poursuite des relations avec les clients, les employés, les fabricants, les fournisseurs et les groupes de patients et la possibilité que si les avantages anticipés de la transaction ne se réalisent pas dans les délais attendus une fois celle-ci réalisée ou ne sont pas conformes à ceux anticipés par les analystes et les investisseurs le cours de bourse de Sanofi pourrait baisser, ainsi que les autres risques relatifs à l'activité respective de Sanofi et Principia, y compris leur capacité à accroître leur chiffre d'affaires et les revenus des produits existants et à développer, commercialiser ou mettre sur le marché de nouveaux produits, la concurrence, y compris d'éventuels produits génériques, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris les futures données cliniques et analyses, les obligations réglementaires et la supervision des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, notamment leurs décisions concernant l'approbation ou non, et à quelle date, de la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour un produit candidat, ainsi que les décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats, s'ils sont approuvés, seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, les risques associés à la propriété intellectuelle de Sanofi et de Principia, y compris leur capacité à protéger leur propriété intellectuelle et à défendre leurs brevets, les contentieux futurs et leur issue future, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, les initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que la COVID-19 aura sur Sanofi et Principia, leurs clients, fournisseurs et partenaires respectifs et leur situation financière, ainsi que sur leurs employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi et Principia. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que Sanofi et Principia ignorent pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Bien que la liste des facteurs présentés ici soit

représentative, elle ne peut être considérée comme faisant état de tous les risques potentiels, incertitudes et hypothèses qui pourraient avoir un effet significativement défavorable sur la situation financière ou le résultat opérationnel des deux entreprises. Ces facteurs de risques devraient être lus conjointement avec ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'Enregistrement Universel 2019 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2019 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC, de même que dans les rapports sur Form 8-K, les rapports trimestriels sur Form 10-Q et les rapports annuels sur Form 10-K que Principia a déposés auprès de la SEC. Les déclarations prospectives sont valables à la date des présentes et ni Sanofi ni Principia ne s'engagent à mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sous réserve de la réglementation applicable.

Informations complémentaires pour les actionnaires des États-Unis

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour une offre de vente des actions ordinaires de Principia. Sanofi et sa filiale d'acquisition ont déposé auprès de la SEC les documents de l'offre par la voie du formulaire intitulé « Schedule TO », et Principia a déposé un document de sollicitation / recommandation (solicitation / recommendation statement) concernant l'offre par la voie du formulaire intitulé « Schedule 14D-9 ». Tous ces documents concernent l'Offre (telle que définie dans ces documents). **IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX ACTIONNAIRES DE PRINCIPIA DE LIRE INTÉGRALEMENT ET AVEC ATTENTION LES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE (Y COMPRIS L'OFFRE D'ACHAT, LA LETTRE DE TRANSMISSION ET LES AUTRES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE), AINSI QUE LE DOCUMENT DE SOLLICITATION / RECOMMANDATION CAR ILS CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES DONT ILS DOIVENT TENIR COMPTE AVANT DE PRENDRE UNE QUELCONQUE DÉCISION SUR L'OFFRE PROPOSÉE.** L'offre d'achat, la lettre de transmission et certains autres documents, ainsi que le document de sollicitation / recommandation (solicitation / recommendation statement) sont mis gratuitement à la disposition de tous les actionnaires de Principia. Ces documents pourront également être obtenus gratuitement sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Il est également possible de se les procurer, sans frais, en contactant Sanofi à ir@sanofi.com ou sur le site Web de Sanofi à l'adresse www.sanofi.com/investors.